

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2021_10_008

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf octobre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Christophe GUINOT, Madame Annie CAVIER, Monsieur Michel BELIE, Monsieur Guy MISPOULET, Madame Gaeligue JOS, Monsieur Philippe CASTANET, Monsieur Guy GIMEL, Monsieur Alain LALBIAT

Représentés :

Monsieur Didier DELBREIL par Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Christian DAURAT par Monsieur Guy FLOIRAC

Excusées :

Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud RICOU

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Objet : Devis - Pose de canalisation eau potable pour la réalimentation de la bêche de Gourdou (en tranchée commune avec le renouvellement du réseau d'eau potable - territoire Moyenne Vallée de la Dordogne) - Commune de SAINT SOZY - Choix de l'Entreprise

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical qu'en vertu de l'article 142 de la loi ASAP, les marchés publics de travaux peuvent être conclus sans publicité, ni mise en concurrence jusqu'au seuil de 100 000 € HT, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Il a été demandé un devis à l'entreprise BROUSSE – 46 110 Cavagnac, pour les travaux de pose de canalisations d'eau potable nécessaires pour la réalimentation de la bache de Gourdou.

Monsieur le Président présente l'offre de l'entreprise SARL BROUSSE & FILS 46110 CAVAGNAC qui s'élève à un montant total de 92 289.00 € HT.

Il rappelle que le maître d'œuvre de l'opération avait estimé le coût des travaux à 95 057.67 € HT.

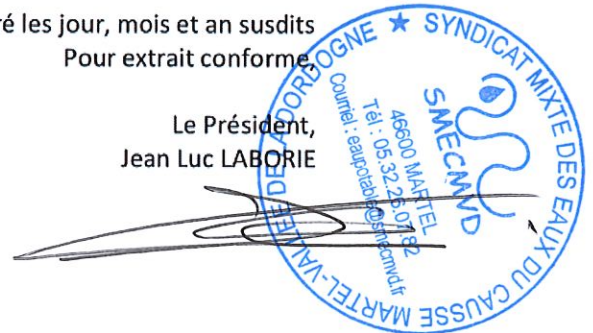
Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de valider cette offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical :

- valide l'offre présentée par la SARL BROUSSE ET FILS pour un montant de 92 289.00 € HT.
- mandate et autorise Monsieur le Président pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,
Jean Luc LABORIE



Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée :

